

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Kerafix® FLEXpremium H

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Matériau de construction moussant à base de graphite.  
produit fini / Produit intermédiaire pâteux.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

|                |   |                           |
|----------------|---|---------------------------|
| Société:       | Rolf Kuhn GmbH  |                           |
| Rue:           | Jägersgrund 10  |                           |
| Lieu:          | D-57339 Erndtebrück   |                           |
| Téléphone:     | +49 2753 5945-0   | Téléfax: +49 2753 5945-21 |
| Interlocuteur: | Anwendungstechnik   |                           |
| e-mail:        | anwendungstechnik@rolfkuhngmbh.com (Contact pour renseignements techniques) |                           |
| Internet:      | www.kuhn-brandschutz.com  |                           |

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+49 (0) 6132 / 84463 (GBK GmbH)  
Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: GBK GmbH, Ingelheim, sds@gbk-ingelheim.de

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Conseils supplémentaires

Produit non soumis à étiquetage en vertu des Directives européennes.

### 2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Caractérisation chimique

Préparation à base de: Source de carbone, Liant, additifs particuliers.

Le produit contient: agent anti-flammes

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Aucune mesure particulière.

#### Après inhalation

Éviter toute exposition par inhalation pour une utilisation conforme. Inhalation tout formé par Produktstäube à l'abrasion pour la ventilation d'air frais, consulter un médecin

#### Après contact avec la peau

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières. Appeler aussitôt un médecin.



**Après ingestion**

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Voir aussi le chapitre: 11.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**

Le produit lui-même ne brûle pas. Adapter les mesures d'extinction au feu environnant.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Inconnus.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Aucune

**5.3. Conseils aux pompiers**

Veiller à adapter l'équipement de protection aux conditions environnantes.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Gants de protection/Lunettes de protection/Port de vêtements de protection.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éliminer dans des réservoirs fermés. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser mécaniquement, tout en évitant les poussières, et procurer l'élimination dans des récipients appropriés.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Consignes pour une manipulation sans danger**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés. Eviter la formation de poussières.

**Préventions des incendies et explosion**

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu. Observer les règles générales de protection contre le feu.

**Information supplémentaire**

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Protéger contre les dommages physiques.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Préserver du gel. à conserver hermétiquement fermé, au frais et au sec.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Matériau de construction moussant à base de graphite.  
produit fini / Produit intermédiaire pâteux



**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

| N° CAS     | Désignation                | ppm | mg/m <sup>3</sup> | f/cm <sup>3</sup> | Catégorie | Origine |
|------------|----------------------------|-----|-------------------|-------------------|-----------|---------|
| 13463-67-7 | Titane (dioxyde de), en Ti | -   | 10                |                   | VME (8 h) |         |

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Privilégier impérativement l'utilisation de mesures de protection techniques et organisationnelles (l'équipement personnel de protection ne doit pas représenter une mesure permanente). Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés. Eviter la formation et le dépôt de poussières.

**Mesures d'hygiène**

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

**Protection des mains**

Gants de protection (EN 374). Gants en cuir (Cat 1 ou 2, EN 420).

Matières appropriées pour un contact prolongé, direct (recommandation: Indice de protection 6, correspondant au temps de perméation (durée d'utilisation) > 480 minutes d'après NE 374) : caoutchouc nitrile / Latex-Nitrile-NBR (0,35 mm)

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

**Protection de la peau**

Porter des vêtements de travail fermés.

**Protection respiratoire**

Une protection respiratoire n'est pas nécessaire en cas d'utilisation correcte dans des conditions normales.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: produit fini / Produit intermédiaire pâteux

Couleur: Suivant la désignation du produit

Odeur: faible, caractéristique

pH-Valeur: Non applicable

**Modification d'état**

Point de fusion: Non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé

Point de sublimation: Non applicable

Point d'éclair: Non applicable

Combustion entretenue: Pas de combustion auto-entretenue

**Inflammabilité**

solide: Non applicable

**Dangers d'explosion**

Produit non explosif.

Limite inférieure d'explosivité: Non déterminé



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Rolf Kuhn GmbH

Date de révision: 08.05.2019

**Kerafix® FLEXpremium H**  
11731-045

**ROLFKUHN**GMBH  
PASSIVER TECHNISCHER BRANDSCHUTZ

Page 4 de 7

|  |                |
|--|----------------|
| Limite supérieure d'explosivité:         | Non déterminé  |
| Température d'inflammation:              | Non applicable |
| <b>Température d'auto-inflammabilité</b> |                |
| solide:                                  | Non applicable |
| Température de décomposition:            | Non déterminé  |
| <b>Propriétés comburantes</b>            |                |
| Le produit n'est pas auto-inflammable.   |                |
| Pression de vapeur:                      | Non applicable |
| Densité (à 20 °C):                       | Non déterminé  |
| <b>Solubilité dans d'autres solvants</b> |                |
| Non déterminé                            |                |
| Coefficient de partage:                  | Non applicable |
| Viscosité dynamique:<br>(à 20 °C)        | Non déterminé  |
| Viscosité cinématique:                   | Non déterminé  |
| Teneur en solvant:                       | 0,0 %          |

### **9.2. Autres informations**

Solubilité dans l'eau:  
produit fini - Insoluble  
Produit intermédiaire pâteux - Miscible

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Une réaction physico-chimique se développe sous l'effet de la chaleur et peut, sous pression, entraîner une augmentation du volume. (~ 175°C).

### **10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réaction dangereuse connue.

### **10.4. Conditions à éviter**

Eviter les sources de chaleur.

### **10.5. Matières incompatibles**

Oxydants puissants, acides forts et Bases fortes.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Ammoniac, Aldéhydes, Alcools, Acides organiques, Dioxyde de Carbone (CO<sub>2</sub>), Monoxyde de Carbone (CO), Oxydes de soufre, Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Absence de données toxicologiques.

#### **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Inconnue.

#### **Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Rolf Kuhn GmbH

Date de révision: 08.05.2019

### Kerafix® FLEXpremium H

11731-045

# ROLFKUHN GMBH

PASSIVER TECHNISCHER BRANDSCHUTZ

Page 5 de 7

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Information supplémentaire

Si manié de façon appropriée et en observant les règles générales de l'hygiène, on n'a pas pris connaissance de dommages à la santé.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Donnée non disponible

### 12.2. Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement dégradé.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé. Compte-tenu de sa consistance et de sa faible solubilité dans l'eau, la biodisponibilité est peu vraisemblable.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT.

### 12.6. Autres effets néfastes

Inconnus.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination

Élimination conformément aux prescriptions légales.

produit fini: Le matériau peut être évacué, après son durcissement, avec les déchets domestiques ou les déchets industriels. Le matériau non utilisé (liquide, pâteux) doit être évacué en tant que déchet spécial.

#### Code d'élimination des déchets - Produit

170904 DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS); autres déchets de construction et de démolition; déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03

#### Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

#### L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

#### 14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.



**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Information supplémentaire**

Non applicable. Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE**

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

**Information supplémentaire**

Cette mélange n'est pas classée comme dangereuse au sens de la Règlement (CE) No 1272/2008.

**Prescriptions nationales**

Classe de contamination de l'eau (D):

1 - pollue faiblement l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.



---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Modifications

-

### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route;  
IMDG-Code: International Maritime Code for Dangerous Goods (L'International Maritime Dangerous Good Code, un guide international pour le transport des matières dangereuses en colis);  
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale (IATA: L'Association internationale du transport aérien);  
GHS: Globally Harmonized System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals (Le système général harmonisé ou SGH);  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes);  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances (Liste européenne des substances chimiques notifiées);  
N ° CAS: Chemical Abstracts Service (Désignation Norme internationale des produits chimiques);  
LC50: Lethal concentration, 50% (Concentration létale, 50%);  
LD50: Lethal dose, 50% (dose létale, 50%).

### Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*

